

200 euros d'amende pour vol d'un vélo bleu.

Écrit par saintlaurentduvar.net
Vendredi, 21 Octobre 2011 04:11

Un habitant de Cagnes sur Mer a été condamné par le tribunal correctionnel de Grasse à une amende de 200€ pour le vol d'un Vélo Bleu. C'est la première condamnation pour ce type de fait. Alain Philip, vice président de NCA affirme : "*Il y a eu beaucoup de vélos volés et le délégataire a dû en recommander. Beaucoup aussi ont été détériorés et sont encore en réparation*" d'où l'absence de vélo a certaines stations. Pour éviter le vol, les vélos bleu ont reçu des nouvelles fixations. Souhaitons qu'avec la répression et les nouvelles fixations, tout rentrera dans l'ordre.